

Le Dossier Médical Partagé

🕒 Mis à jour le 23/08/2019

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier.

- **1/ Le DMP : la mémoire de votre santé**
- **2/ Comment consulter et alimenter votre DMP ?**
- **3/ Foire aux questions**

LE D

1/ Le DMP : la mémoire de votre santé

En quoi consiste le DMP ?

Gratuit et confidentiel, le DMP conserve précieusement vos données de santé en ligne. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Vous pourrez y retrouver :

- votre historique de soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par la MSA,
- vos pathologies et allergies éventuelles,
- les médicaments que vous prenez,
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...),
- vos directives anticipées pour la fin de vie,
- et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

Attention

La création d'un DMP ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement (ou celui de votre représentant légal). Cet accord ne nécessite pas de signature, il est dématérialisé et directement enregistré dans votre DMP.

Quels sont les avantages du DMP ?

Garder sereinement vos données de santé en ligne et les mettre à disposition des professionnels de santé qui vous prennent en charge (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.).

Simplifier la transmission de vos antécédents médicaux et de votre état de santé lors de vos consultations.

Éviter les examens, prescriptions inutiles ou les interactions entre médicaments.

Mieux vous prendre en charge en cas d'urgence en gagnant un temps précieux... Vous avez toujours à disposition un historique des examens : hospitalisation, soins médicaux et dentaires, radiologie, biologie, etc. Ainsi que le nom des médicaments que l'on vous a prescrits.

Le DMP est un service en ligne hautement sécurisé et vous en contrôlez l'accès.
À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.

2/ Comment consulter et alimenter votre DMP ?

Pour accéder à votre DMP :

connectez-vous au site dmp.fr, cliquez sur « mon DMP » et saisissez vos identifiants

OU

téléchargez et connectez-vous directement via l'application DMP

À l'issue de cette étape, un code d'accès à usage unique vous sera envoyé soit par e-mail, soit par SMS.

Une fois sur votre DMP, vous pouvez :

- consulter vos données de santé : radios, résultats d'examens, analyses médicales...
- ajouter des informations : personnes à contacter en cas d'urgence, réactions à des médicaments, etc.
- gérer les accès à votre DMP : ajouter ou retirer des autorisations d'accès à des professionnels de santé,
- être averti(e) par e-mail ou SMS : chaque fois qu'un document est déposé dans votre DMP ou qu'un professionnel de santé s'y connecte pour la première fois.

L'accès au DMP est protégé par la Loi

La médecine du travail, les mutuelles et assurances, les banques mais aussi votre employeur, ne peuvent pas accéder à votre Dossier Médical Partagé. Tout accès non autorisé constituerait un délit possible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

En cas d'urgence

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé, dans ces cas-là, peut s'avérer particulièrement utile pour votre prise en charge :

- tout médecin régulateur du SAMU peut, en cas d'urgence, accéder à votre Dossier Médical Partagé,
- si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé peut accéder à votre Dossier Médical Partagé. Cette situation est appelée « accès en mode bris de glace ».

Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre DMP. Vous pouvez modifier cet accès à tout moment depuis les paramètres de votre compte.

Partager :  

Créer son DMP

Où ouvrir mon DMP ?

Vous pouvez ouvrir votre Dossier Médical Partagé en pharmacie, dans votre MSA ou auprès d'un professionnel de santé.